



Assemblée générale

Distr. générale
25 mars 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 117 b) de la liste préliminaire*

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

Nomination de membres du Comité des contributions

Note du Secrétaire général

1. Les articles 158 et 159 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale disposent ce qui suit :

Article 158

L'Assemblée générale nomme un Comité des contributions, qui est un comité technique comprenant dix-huit membres.

Article 159

Les membres du Comité des contributions, tous de nationalité différente, sont choisis de façon à assurer une large représentation géographique et en tenant compte de leurs titres et de leur expérience personnels ; la durée de leur mandat est de trois ans, correspondant à trois années civiles. Les membres se retirent par roulement et peuvent être nommés à nouveau. L'Assemblée générale nomme les membres du Comité des contributions au cours de la session ordinaire précédant immédiatement l'expiration du mandat des membres ou, si des sièges deviennent vacants, au cours de la session suivante.

2. Le Comité se compose actuellement des membres suivants :

Syed Yawar Ali (Pakistan)***
Jakub Chmielewski (Pologne)***
Cheikh Tidiane Dème (Sénégal)*
Gordon Eckersley (Australie)*
Bernardo Greiver del Hoyo (Uruguay)*
Michael Holtsch (Allemagne)**
Vadim Laputin (Fédération de Russie)**
Robert Ngei Mule (Kenya)***
Baudelaire Ndong Ella (Gabon)*
Toshiro Ozawa (Japon)***
Tõnis Saar (Estonie)***
Henrique da Silveira Sardinha Pinto (Brésil)**

* A/74/50.



Brett Dennis Schaefer (États-Unis d'Amérique)***
Ugo Sessi (Italie)*
Alejandro Torres Lépori (Argentine)*
Steve Townley (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)**
Yoon Seongmee (République de Corée)**
Zhang Wei (Chine)**

* Mandat expirant le 31 décembre 2019.

** Mandat expirant le 31 décembre 2020.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2021.

3. Les mandats de M. Dème, M. Eckersley, M. Greiver del Hoyo, M. Ndong Ella, M. Sessi et M. Torres Lépori venant à expiration le 31 décembre 2019, l'Assemblée générale sera appelée, à sa soixante-quatorzième session, à nommer six personnes pour pourvoir les sièges devenus vacants. Ces personnes seront nommées pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2020.

4. Aux sessions précédentes, la Cinquième Commission a présenté à l'Assemblée générale un projet de décision où figuraient les noms des personnes dont elle recommandait la nomination. Il est proposé de procéder de même à la soixante-quatorzième session.
